

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DDEEES 354 Subvention et avenant avec l'Association Science Technologie Société (13e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du conseil du 20ème arrondissement en date du 1er décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention complémentaire à l'association ASTS ;

Vu la convention annuelle en date du 8 avril 2011, passée entre la Ville de Paris et l'association ASTS pour l'année 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant à la convention en date du 8 avril 2011, dont le texte est joint en annexe, avec l'association ASTS (No. simpa : 12948), située au 33 boulevard Kellermann 75013 Paris, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association ASTS.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la fonction 90, nature 2042, mission 400, AP 3713 du budget d'investissement 2011 et exercices suivants de la Ville de Paris.